



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES  
DU SÉMINAIRE DES PÈRES MARISTES

## Invitation à l'assemblée générale annuelle 2018

Chers parents,

Je suis heureuse de vous inviter à notre assemblée générale annuelle qui se tiendra le mardi 29 mai 2018, à 19 h, à la salle 300 du Séminaire des Pères Maristes.

Nous vous présenterons un bref rapport de nos activités pour l'année 2017-2018 et nous procéderons à l'élection des nouveaux membres du conseil de l'Association des parents d'élèves du Séminaire des Pères Maristes. Nous souhaitons également entendre vos commentaires et questions. Ce partage est essentiel pour garder notre association bien vivante et lui permettre de remplir adéquatement son rôle auprès de la Direction.

Habituellement, la rencontre est d'une durée d'une heure. Ensuite, il nous est possible de rester sur place pour discuter et échanger avec vous. Votre implication est importante pour nous, notre équipe a toujours besoin de nouvelles ressources.

Bienvenue à tous, ainsi qu'aux nouveaux parents qui ont inscrit leur enfant au Séminaire des Pères Maristes pour l'année 2018-2019.

**Nous avons hâte de vous rencontrer, le 29 mai prochain à 19h.**

Jany Bédard  
Présidente de l'APESPM



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES  
DU SÉMINAIRE DES PÈRES MARISTES

## Assemblée générale de L'APESPM

Ordre du jour de la réunion du 29 mai 2018 à 19h – salle 300, 2<sup>e</sup> étage

1. Ouverture de la réunion;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 mai 2017;
4. Rapport de la présidente;
5. Rapport de la trésorière;
6. Mot du Directeur général;  
Retour sur les événements médiatiques de l'année.
7. Période de questions;
8. Formation du nouveau comité pour l'année 2018-2019;

Durant la soirée, les parents intéressés à se présenter seront invités à laisser leurs coordonnées sur les feuilles préparées pour chacun des niveaux. Le conseil de l'association est composé de 4 parents par niveau, du directeur général et d'un enseignant ou d'une enseignante. **(Prendre note que les parents qui voudront être élus devront être présents lors de l'assemblée générale).**

9. Levée de l'assemblée générale.